

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC456

présenté par
Mme Froger, Mme Descamps et M. Lenormand

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	7 200 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	7 200 000
TOTAUX	7 200 000	7 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la baisse de 7,2 M€ au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation Populaire.

Le FONJEP assure le versement de subventions d'appui au secteur associatif destinées à la rémunération d'un personnel qualifié chargé de la mise en œuvre de l'action associative ou de l'animation du projet associatif.

Le secteur de l'animation et de l'éducation populaire est en grande souffrance. Il peine à recruter. Sur les 350 000 postes que compte le domaine de l'animation, 30 000 étaient non pourvus, avant l'été. Et la situation ne semble pas s'améliorer. Ainsi, plus de sept employeurs sur dix ont encore du

mal à recruter. Un quart des chefs d'entreprise d'animation reconnaissent que leur activité a été impactée par ces problèmes d'embauche.

A l'inflation, s'est ajoutée la difficulté d'accessibilité et de financement de la formation, l'accès au logement, le poids de la mobilité dans le budget ainsi que l'amplitude horaire.

Dans un tel contexte, la baisse des crédits accordés au FONJEP est difficilement compréhensible, bien qu'il s'agisse de l'extinction progressive du volet relance. Cet amendement propose de revenir sur cette baisse de 7,2 M€.

Pour cela, il attribue 7,2 millions d'euros (en AE et CP) à l'action 01 « Développement de la vie associative » du programme 163 « Jeunesse et vie associative », au détriment de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 » (en hors titre 2).